



TPE/PME :

les aides pour faire face à la hausse des prix de l'énergie



Votre entreprise est une TPE ou une PME ? Vous pouvez bénéficier d'aides pour faire face à la hausse de vos dépenses de gaz et d'électricité.

Vous pouvez dès à présent déposer votre demande d'aide pour vos factures de gaz et d'électricité des mois de mars et d'avril 2023. Vous avez jusqu'au 31 août.

Le guichet est ouvert

En savoir plus :

[TPE/PME : les aides pour faire face à la hausse des prix de l'énergie | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)

Et

[Aide - Gaz / Electricité : documents pour la période mars-avril 2023 | impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)